

La Ville des HERBIERS (16 000 habitants) - Vendée

La Ville des HERBIERS est une collectivité dynamique qui compte 280 agents au service de la population. Dans le cadre d'un remplacement congé maternité, la Ville des HERBIERS recrute

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF (H/F) EN CDD EN CHARGE DU FONCIER

Définition du poste:

Sous la Responsabilité de la Chef du Service Développement Urbain, vous assurez :

- la gestion administrative et financière du service développement urbain et foncier,
- le suivi des affaires foncières de la Ville.

Missions principales:

Accueil téléphonique et physique des usagers :

- Accueillir et analyser les demandes afin d'orienter le public vers les personnes compétentes
- Gérer l'agenda du Chef de service
- Recevoir, filtrer et réorienter les courriers et courriels

Gestion des affaires foncières :

- Préparation de l'ordre du jour de la commission aménagement de la ville et grands travaux
- Gestion et suivi des dossiers de cession/acquisition
- Rédiger des documents de formes et contenus divers (délibérations, courriers, actes administratifs, acquisitions, baux, cessions...)
- Assurer le suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
- Assurer le lien avec les différents intervenants extérieurs (géomètres-experts, études notariales, Domaines ...)

Profil:

- Adaptabilité, réactivité, autonomie
- Rigueur,
- Connaître les principes rédactionnels d'un acte
- Maîtrise de l'environnement informatique et des logiciels spécifiques

Conditions de recrutement:

- Emploi à durée déterminée, à temps complet
- Poste à pourvoir du 2 novembre 2020 au 1er mars 2021

► Renseignements :

- Sur le poste : Mme Véronique TABLEAU Chef du service Développement Urbain au 02.51.91.13.95
- Sur le recrutement et statut : Mme Virginie CHARRIAU DRH : 02 51 91 29 75

► Merci de déposer votre candidature + C.V détaillé avant le 27 septembre 2020 à :

Madame Le Maire - Service des Ressources Humaines Hôtel de ville -6 rue du tourniquet - CS 40209 - 85 502 Les HERBIERS cedex ou par courriel à : recrutement@lesherbiers.fr